

Département  
Haute-Loire

Arrondissement  
Le Puy-en-Velay

Commune  
**MOUDEYRES**

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
06 MARS 2023 A 20H30**

Effectif légal du conseil municipal : 10

Nombre de conseillers présents : 7

Date de convocation : 01.03.2023

Secrétaire de séance : Florence Giroud

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 07 décembre 2022
2. Approbation du compte de gestion Budget Principal 2022
3. Approbation du compte de gestion Budget Chaumière des Saveurs 2022
4. Approbation du compte administratif Budget Principal 2022
5. Approbation du compte administratif Budget Chaumière des Saveurs 2022
6. Attribution du marché pour la réhabilitation du logement de la mairie
7. Plan de financement prévisionnel pour la réhabilitation du logement de la mairie
8. Convention avec la SPA

**QUESTIONS DIVERSES**

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	CELLE Éric		GIROUD Florence
	CHANAL Fabrice		GRAIL Jérôme
	DESCAMPS Véronique		PERBET Yoann
	GENTES Laurent		

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : DALENS Gérard, ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

**1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 07 décembre 2022**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2022.

**2. Approbation du compte de gestion Budget Principal 2022**

Monsieur le Maire, considérant que les opérations de dépenses et de recettes sont justifiées,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2022.

### **3. Approbation du compte de gestion Budget Chaumière des Saveurs 2022**

Monsieur le Maire, considérant que les opérations de dépenses et de recettes sont justifiées,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe Chaumière des Saveurs de l'exercice 2022.

### **4. Approbation du compte administratif Budget Principal 2022**

La présidence est donnée et assurée par Mme Véronique DESCAMPS, doyenne de l'assemblée.

Hors de la présence de Monsieur Laurent GENTES, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif Communal pour l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

#### **Fonctionnement :**

Dépenses = 171 693.15 €

Recettes = 213 195.86 €

*Excédents antérieurs reportés 2021 : 39 304.61 €*

**Résultat de clôture de : 80 807.32 €**

#### **Investissement :**

Dépenses = 62 911.73 €

Recettes = 107 367.49 €

*Déficits antérieurs reportés 2021 : -51 728.69 €*

**Résultat de clôture de : -7 272.93 €**

Avec un Résultat de clôture de l'exercice 2022 comme suit :

. **Fonctionnement : 80 807.32 € (excédent)**

. **Investissement : - 7 272.93 € (déficit)**

### **5. Approbation du compte administratif Budget Chaumière des Saveurs 2022**

La présidence est donnée et assurée par Mme Véronique DESCAMPS, doyenne de l'assemblée.

Hors de la présence de Monsieur Laurent GENTES, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif Chaumière des Saveurs pour l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

**Fonctionnement :**

Dépenses = 39 878.68 €

Recettes = 39 879.10 €

*Déficits antérieurs reportés 2021 : - 0.61 €*

**Résultat de clôture de : - 0.19 €**

**Investissement :**

Dépenses = 34 739.99 €

Recettes = 34 444.00 €

*Déficits antérieurs reportés 2021 : -8 476.47 €*

**Résultat de clôture de : -8 772.46 €**

Avec un Résultat de clôture de l'exercice 2022 comme suit :

. **Fonctionnement : - 0.19 € (déficit)**

. **Investissement : - 8 772.46 € (déficit)**

## **6. Attribution du marché pour la réhabilitation du logement de la mairie**

Suite au départ du locataire du logement de la mairie en décembre 2022, des travaux de rénovation vont être engagés dans ce logement. Ces travaux porteront essentiellement sur de la rénovation thermique et seront découpés en six lots.

Les différentes offres reçues sont présentées à l'assemblée. Le lot 5 \_ Electricité a reçu deux offres, le lot 4 \_ Isolations des combles est infructueux. Tous les autres lots n'ont reçu qu'une seule offre.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer le marché aux prestataires suivants :**

**LOT 1 : Chauffage**

Entreprise SARL Rivier & Fils, sise : LANTRIAC

Pour un montant de 6 714.79 € HT

Vote : unanimité

**LOT 2 : Menuiseries**

Entreprise Laffont Menuiseries, sise : LANTRIAC

Pour un montant de 13 500 € HT

Vote : unanimité

**LOT 3 : Isolations intérieures**

Entreprise Cammarota, sise : Le Monastier-Sur-Gazeille

Pour un montant de 24 887.20 € HT

Vote : unanimité

**LOT 5 : Electricité**

Entreprise Régis Cortial, sise : LANTRIAC

Pour un montant de 4 492 € HT

Vote : 6 Pour, 1 Contre, 1 Abstention

**LOT 6 : Plomberie**

Entreprise SARL Rivier &amp; Fils, sise : LANTRIAC

Pour un montant de 1 618.20 € HT

Vote : unanimité

**7. Plan de financement prévisionnel pour la réhabilitation du logement de la mairie**

Monsieur le Maire explique que les travaux à venir dans le logement de la mairie peuvent être subventionnés par le Groupe d'Action Locale du Leader Velay dans le cadre de la Fiche Action n°4 « Moderniser l'habitabilité des centres-bourgs ».

Le budget prévisionnel de ce projet est évalué à 51 212.19 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

	<b>Financier</b>	<b>Montant</b>	<b>Etat d'avancement</b>
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	LEADER Velay	30 000 €	Subvention sollicitée
	TOTAL aides publiques	30 000 €	58.58 %
	Autofinancement	21 212.19 €	41.42 %
	TOTAL financement	51 212.19 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de valider le plan de financement ci-dessus, de prévoir cette somme au budget communal de 2023 et d'autoriser le Maire à exécuter cette décision et signer tous les documents nécessaires.

**8. Convention avec la SPA**

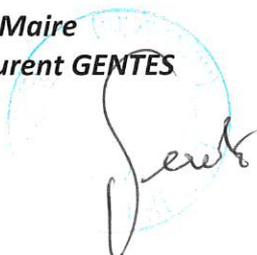
La SPA de la Haute-Loire propose un service de fourrière à l'attention des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de signer une convention avec la SPA pour l'année 2023 moyennant une participation de 0,70 € par habitant et par an.

**Questions diverses**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h22*

**Le Maire**  
**Laurent GENTÈS**



**Le secrétaire de séance**

